

COMPTES COMMUNAUX 2013
Rapport du Conseil communal au Conseil de Ville

1. INTRODUCTION

Les comptes 2013 de la Municipalité de Delémont présentent un bénéfice de CHF 181'200.25 alors que le budget 2013, accepté par le Conseil de Ville, tablait sur un excédent de charges de CHF 669'200.-. Des amortissements complémentaires pour CHF 530'000.- ont été effectués.

En relation avec ce résultat, le Conseil communal enregistre avec satisfaction un degré d'autofinancement de 113,62 %.

Les rapports de la Commission de gestion et de vérification des comptes et de l'Organe de contrôle, qui ont vérifié les comptes 2013, complètent le présent rapport.

2. PRESENTATION

Les comptes de l'exercice 2013, en comparaison avec le budget 2013 et les comptes 2012, se présentent ainsi :

| En francs | Comptes 2013 | Budget 2013 | Comptes 2012 |
|-----------------|-----------------------|---------------|----------------|
| CHARGES | 103'267'327.76 | 96'614'504.00 | 103'582'192.88 |
| REVENUS | 103'448'528.01 | 95'945'304.00 | 103'770'807.43 |
| BENEFICE | + 181'200.20 | - 669'200.00 | + 188'614.55 |

Principales variations des charges maîtrisées par la Municipalité

Charges en plus

L'augmentation de l'activité de la Maison de l'Enfance, avec l'ouverture de l'unité du Collège, n'était pas annoncée à l'établissement du budget 2013. Des charges complémentaires sont venues se greffer sur la plupart des rubriques du chapitre 0626.

Comme déjà signalé dans le rapport 2012, le Service des travaux publics est confronté à des congés-maladie de longue durée. Des auxiliaires ont été engagés afin de garantir le bon fonctionnement de ce secteur, rubrique 0200.301.01, + CHF 86'805.-.

Les normes de sécurité ont dû être revues à la piscine. Elles ont provoquées l'engagement d'auxiliaires supplémentaires pour CHF 41'838.-.

Un avis de droit, demandé par le Conseil de Ville, a occasionné une charge complémentaire de CHF 6'004.-, rubrique 0110.300.01.

Certaines rubriques ont nécessité une autorisation de dépassement. Parmi les plus importantes, on peut citer :

| | | |
|---------------|--|--------------|
| • 0131.315.02 | Etude sur l'avenir du système informatique | CHF 29'250.- |
| | Enveloppe entretien bâtiments communaux | CHF 43'500.- |
| • 0200.313.03 | Matériel pour l'enlèvement de la neige | CHF 35'844.- |
| • 0200.314.01 | Prestations de tiers pour l'entretien TP | CHF 15'127.- |
| • 0240.318.03 | Mandats service UETP | CHF 31'346.- |
| • 0310.311.01 | Police : changement du bus | CHF 41'201.- |
| • 0510.311.01 | Achat matériel pour les écoles primaires | CHF 24'154.- |
| • 0590.365.98 | Salons et expositions : Moutier-expo | CHF 24'384.- |
| • 0626.313.03 | Véhicule : changement du bus | CHF 17'049.- |
| • 0626.318.01 | Etude UAPE | CHF 21'436.- |
| • 0710.365.03 | Cotisation à Jura & Trois-Lacs | CHF 15'000.- |

Charges en moins

Trois emprunts avec des taux supérieurs à 3,3 % ont été renouvelés à des taux variant entre 0,25 % et 2,2 % selon la durée d'un à quinze ans. Par rapport aux comptes 2012, la charge a diminué de CHF 207'714.- et représente un gain de CHF 569'000.- en comparaison avec le budget.

La charge des amortissements ordinaires de la rubrique 0820.331.01 a diminué de CHF 254'000.- par rapport au budget, ceci suite, notamment, aux amortissements extraordinaires réalisés lors du bouclage des comptes 2012.

Recettes en plus

Comme pour les dépenses, voici les principaux postes qui présentent des rentrées supplémentaires :

| | | |
|---------------|--|---------------|
| • 0170.436.01 | Emoluments et produits divers | CHF 54'483.- |
| • 0200.434.01 | Redevances & contributions de tiers | CHF 28'191.- |
| • 0870.439.01 | Vente de terrain | CHF 162'115.- |
| • 0875.434.03 | SID - Prestations aux collectivités publiques | CHF 409'296.- |
| • 0875.434.10 | Service du gaz remboursement déficit antérieur | CHF 250'000.- |

Recettes en moins

Les prestations communales en faveur des SID sont en régression de CHF 61'500.-. Sinon, il n'y a pas de fortes diminutions à signaler lors de l'exercice 2013.

Services communaux

Ces services doivent s'autofinancer :

- Enlèvement des ordures : la gestion du temps de travail a permis d'analyser le temps consacré à l'enlèvement des ordures et au traitement des déchets. L'indemnité (imputation interne) a dû être adaptée par une augmentation de CHF 116'150.-. Cette charge supplémentaire est absorbée par l'encaissement de taxes pour CHF 39'528.- et des charges en moins relatives à la surveillance notamment.
- Service du feu : un amortissement complémentaire de CHF 71'600.- a été réalisé, ainsi qu'une attribution au fonds de réserve de CHF 8'035.-.
- Canalisations et installations d'épuration : comme pour le secteur des déchets, la gestion du temps de travail a déterminé de façon précise les heures consacrées à l'entretien des canalisations. Etant donné que les travaux du PGEE n'ont pas débuté, les charges de personnel sont inférieures de CHF 227'000.-. En conséquence, le disponible financier a été utilisé pour des amortissements complémentaires et une mise en réserve de CHF 6'687.-.
- Service des eaux : les frais d'entretien et de réparation sont inférieurs globalement de CHF 566'072.-. Ce gain, ainsi que d'autres économies, permettent d'alimenter le fonds d'entretien et de rénovation pour CHF 1'207'757.-.
- Service électrique : le résultat 2013 permet d'alimenter le fonds d'entretien et rénovation de CHF 376'724.-, et le fonds éclairage public de CHF 145'919.-. De plus, les prestations à tiers et en dehors des prestations d'acheminement et de fourniture d'énergie – chapitre 1609 - permettent de dégager CHF 380'000.- de plus en faveur de la Commune. Pour rappel, un tableau synthétique, dans les annexes, permet de prendre connaissance des comptes de ce service de manière simplifiée.
- Service du gaz : le long hiver 2013-2014 a provoqué une consommation importante. Ceci explique le bon résultat réalisé par ce service et donc une augmentation du remboursement en faveur de la ville de CHF 250'000.-.

Charges liées

La participation communale aux charges cantonales concerne l'Action sociale, l'AVS, les mesures contre le chômage et l'enseignement, et se répartit selon le nombre d'habitants des communes jurassiennes.

- Les dépenses concernant l'enseignement (rubrique 540.351.01) sont en hausse (+ CHF 216'986.-) par rapport aux comptes 2012 et de CHF 181'275.- par rapport au budget.
- Les coûts admis à la répartition des charges de l'Action sociale continuent d'augmenter. On note une augmentation sensible de l'aide aux personnes assistées de CHF 950'564.- en comparaison des comptes 2012. Cette situation est la conséquence directe des mesures prises, au niveau fédéral, par la législation sur le chômage et l'AI. Pour les comptes communaux, la compensation s'effectue par l'intermédiaire de la répartition des charges de l'Action sociale (rubrique 0651.461.01).
- La contribution communale à l'AVS, AI et PC est conforme au budget, rubrique 0660.361.01. La participation annuelle aux mesures relatives au marché du travail n'est pas connue au moment du bouclage des comptes, ce qui provoque des variations d'année en année selon les décomptes que le Service financier reçoit a posteriori. Le décompte de l'année 2012 a permis de réduire les charges 2013 de CHF 107'617.-.
- Comme annoncé lors du budget, l'alimentation du Fonds de compensation financière a passé de CHF 887'938.- (comptes 2012) à CHF 1'060'211.-, soit une augmentation de charge de CHF 172'273.-.

- La participation des communes du district pour couvrir les charges de commune-centre s'élève à CHF 958'217.- (rubrique 0940.444.01).

3. IMPOSITIONS

Le revenu net des impositions est de 37,24 mios. Il est conforme aux prévisions budgétaires. Ce résultat appelle les commentaires ci-après :

- l'année 2012 avait enregistré des résultats extraordinaires pour les personnes physiques (PP). Il est donc superflu de faire des comparaisons entre ces deux exercices. Malgré la diminution annuelle de 1 % du barème cantonal, les impôts ordinaires PP sont en augmentation. Les impôts à la source et des frontaliers sont en augmentation de CHF 494'351.- en se référant au budget ;
- le résultat des impôts des personnes morales (PM) est sensiblement le même qu'en 2012 en s'approchant des 7 millions de francs. Il permet de stabiliser les perspectives fiscales des PM jusqu'aux prochaines modifications législatives au niveau fédéral.
- les variations d'impôts, c'est-à-dire la différence entre les taxations provisoires des années antérieures à 2013 et les taxations définitives survenues pendant l'année 2013, sont positives de CHF 258'862.-, (chapitre 0911 et 915) ;
- l'établissement des partages d'impôts est de la responsabilité du Bureau des personnes morales et dégage un bonus de CHF 174'345.- ;
- les revenus des autres impôts (chapitre 920) sont en adéquation avec les chiffres du budget (+ CHF 100'000.-).

4. INVESTISSEMENTS

Le montant brut des investissements, sans les Services industriels (SID), est de 4,54 millions contre 4,4 millions de francs de recettes, soit des investissements nets de CHF 140'313.-. Ceci s'explique par le versement des subventions, des institutions cantonales et fédérales, en relation avec le projet *Delémont marée basse* de 3,12 millions de francs. Les SID ont investi 5,14 millions de francs et le Service du feu CHF 129'254.-. La liste des travaux terminés et en cours figure dans les pages finales.

5. INDICATEURS HARMONISES

Le degré d'autofinancement, sans tenir compte des résultats des SID, atteint, exceptionnellement, le taux de 2823 %, (89 % en 2012) et de 113,62 % avec les comptes des SID (116,11 % en 2012). Il correspond aux principes comptables. Le tableau spécifique des indicateurs harmonisés se trouve dans les annexes des comptes 2013.

6. CONCLUSION

Le Conseil communal rappelle la baisse fiscale en faveur des personnes physiques entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et s'inquiète de la troisième réforme de l'imposition des entreprises qui pourrait entrer en vigueur pour le budget 2015. L'Exécutif delémontain a confirmé, en mars 2014, la limitation des investissements des années à venir en prévoyant des dépenses de l'ordre de 4 à 5 millions de francs/an.

L'Exécutif delémontain remercie l'ensemble du personnel communal pour sa précieuse collaboration à ce résultat positif.

Le Conseil communal, avec le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes, invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2013, en votant l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 12 mai 2014 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 13 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Les comptes communaux 2013 sont acceptés.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Pierre Chételat

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 juin 2014